

*Impôt sur le revenu—Loi*

petite augmentation de la déduction accordée pour les personnes handicapées. Alors, il y a eu une augmentation de 250 \$ pour 1986 qui fait que la déduction maintenant est de 2 860 \$. Alors, c'est une autre mesure qui tient compte des préoccupations et des besoins des Canadiens et des Canadiennes.

Un autre point qui est plus complexe un peu, madame la Présidente, mais qui, je pense, est important à signaler. Mon collègue d'Abitibi (M. St-Julien) a beaucoup de problèmes à ce niveau-là dans sa circonscription, et c'est important, et c'est au niveau du nouveau mécanisme relatif aux actions accréditives dans le secteur minier qui permet aux investisseurs d'acheter des actions accréditives sans se soucier des responsabilités envers les tiers en cas d'événements se produisant dans le cours de l'exploration ou de l'aménagement. Alors, c'est une autre mesure importante qui démontre l'élargissement des exemptions de la retenue fiscale qui doit être faite pour que le secteur minier, comme les gens de la circonscription d'Abitibi et d'autres circonscriptions que vous connaissez puissent jouir de ce qu'ils ont besoin pour progresser dans leurs régions, avec le développement économique qu'ils peuvent faire dans leur secteur.

On a également l'élargissement des exemptions de la retenue fiscale des non-résidents, afin d'améliorer l'accès des compagnies canadiennes aux marchés financiers étrangers et réduire leur coût d'emprunt sur les marchés internationaux.

Enfin, madame la Présidente, cela fait partie justement de ce qu'on prêche depuis deux ans, et qui se réalise tranquillement. Le premier ministre (M. Mulroney) signalait dans un excellent discours hier à Montréal que Montréal va très bien. Montréal progresse rapidement depuis deux ans. Et c'est grâce au gouvernement provincial, c'est grâce au gouvernement municipal, mais ce n'est sûrement pas grâce à l'opposition, madame la Présidente. Et, la semaine dernière, il était à Toronto, il mentionnait la même chose et c'est vrai, madame la Présidente, ça pousse comme des champignons à Montréal et à Toronto depuis deux ans. Et si on va dans les provinces Maritimes on entend parler de la même chose. On va dans l'Ouest, ça commence à reprendre du poil de la bête et le gouvernement fédéral a fait à ce jour je pense au niveau de l'Ouest également des efforts considérables. A tous les niveaux, cela progresse. Et cela progresse pourquoi? Cela progresse parce qu'au niveau national et international, le Canada prend la place qu'il doit prendre. On a éliminé la fameuse loi que vous connaissez et on l'a remplacée par Investissement Canada. Cela a fait du bien. Cela a été important pour le Canada et je vois certains députés de l'opposition rire, mais ils sont obligés d'admettre que cela aide et c'est cela qu'on a besoin au Canada.

Au niveau des PME, madame la Présidente, et je sais que cela vous tient à cœur dans votre circonscription également comme dans la mienne, au niveau des PME, dis-je, nous avons aboli pour le 1<sup>er</sup> janvier 1987 les 12.5 p. 100 pour les dividendes versés par les sociétés. Cela, madame la Présidente, signifie la possibilité pour les actionnaires de réinvestir davantage, de pouvoir recevoir les dividendes et faire autre chose avec. Cela signifie justement qu'on aide encore nos petites entreprises à progresser et à remonter, à faire en sorte qu'elles aient plus d'«incentive», plus de création d'emplois au niveau du Québec et du Canada. Et je pense qu'il est important de souligner la part des PME au Canada. Vous savez, madame la Présidente,

que 70 p. 100 des emplois créés au pays le sont par nos PME. Et c'est pourquoi dans le projet de loi C-23 du ministre des Finances (M. Wilson), on a voulu en tenir compte et montrer justement notre appui aux PME.

Madame la Présidente, il y a encore diverses choses que je pourrais mentionner au niveau du projet de loi C-23, mais je pense que ce qu'il faut retenir c'est qu'il y a beaucoup de choses qui sont importantes, qui sont prévues être faites et mises en application en 1986. J'en ai nommé plusieurs. Il y en a d'autres également. Et le projet de loi C-23 doit être accepté par la Chambre dans les meilleurs délais pour que justement en 1986 ce projet de loi s'applique et les bonnes mesures qu'on y retrouve puissent bénéficier aux Canadiens et aux Canadiennes, et ce justement avant la période des Fêtes. Il n'y a pas de mauvaises mesures dans le projet de loi C-23, c'est bien malheureux, il n'y en a pas.

**Une voix:** Tu devrais le lire avant!

**M. Vincent:** Je l'ai lu. Relisez-le. Il me fera plaisir de répondre à vos questions, si vous en avez. Ce sont de bonnes mesures. Ce sont des mesures qui font en sorte que l'économie canadienne progresse, qui font en sorte qu'on s'occupe de toutes les classes et toutes les catégories de la société, qu'on pense aux corporations, grosses et petites, qu'on pense aux personnes à haut revenu qui ont maintenant l'impôt minimum, qu'on pense aux personnes handicapées, qu'on pense aux personnes à leur retraite. Il y a des choses qui sont bonnes pour tout ce qu'on appelle Canadiens et Canadiennes, individus ou corporations. Et c'est dans cette optique, madame la Présidente, que je demande aux députés de l'opposition de nous appuyer et de faire en sorte que le projet de loi C-23 soit passé dans les meilleurs délais.

**M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides):** Madame la Présidente, en abordant le projet de loi C-23 qui contient des centaines de pages et qui signifiera pour les Canadiens et les Canadiennes des augmentations importantes de charges fiscales, je suis extrêmement et désagréablement surpris de constater que l'équipe ministérielle n'a pas jugé bon de déléguer un ministre du gouvernement pour expliquer cette politique gouvernementale et en assumer la responsabilité politique. On a référé à un adjoint parlementaire qui n'est même plus... qui n'est pas ministre et qu'on aurait pu nommer ministre lors du remaniement ministériel, mais qu'on n'a pas nommé ministre et on lui confie la tâche de venir expliquer ce projet de loi extrêmement significatif. Et la raison pour laquelle je mentionne cela, madame la Présidente, c'est qu'il m'apparaît que le député de Trois-Rivières (M. Vincent) qui a présenté son exposé n'avait certainement pas lu le projet de loi d'une façon attentive et complète pour nous tenir les propos qu'il nous a tenus.

Madame la Présidente, à l'écouter parler, surtout sur la fin de son discours, on avait l'impression que ce projet de loi avait pour but de donner de l'argent à tout le monde alors que c'est bien le contraire, c'est que ça vient chercher de l'argent à tout le monde sauf, et je reviendrai tout à l'heure là-dessus, sur certains des articles qui peuvent rallier notre support. Mais dans l'ensemble ce projet de loi taxe tout le monde, et d'une façon odieuse taxe davantage les petits que les gros.